

<p style="text-align: center;">SYNTHESE ET ANALYSE DU RAPPORT DU DELEGATAIRE</p> <p style="text-align: center;">CREMATORIUM D'AIX EN PROVENCE - EXERCICE 2017</p>

Eléments de contexte :

La Ville d'Aix-en-Provence a délégué, par un contrat de concession, la construction et l'exploitation du complexe funéraire à la Société des Crématoriums de France. Ce contrat avait été conclu initialement pour une durée de trente ans à compter du 1^{er} mars 2001, prolongé de cinq ans et sept mois par un avenant du 13 décembre 2017, soit un terme fixé au 30 septembre 2036.

Conformément à l'article L.5218-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), la Métropole Aix-Marseille-Provence exerce depuis le 1^{er} janvier 2018 sur la totalité de son territoire la compétence relative à « la création, la gestion et l'extension des crématoriums ».

Dans ce cadre, le contrat de délégation de service public relatif à la construction et à l'exploitation du crématorium d'Aix-en-Provence a été transféré à la Métropole Aix-Marseille-Provence au 1^{er} janvier 2018.

Ce Complexe est constitué de trois types d'équipements funéraires distincts mais liés physiquement, fonctionnellement et contractuellement :

- Un crématorium métropolitain
- Un parc cinéraire et une chambre funéraire dont la compétence est restée communale

En vertu de l'article L. 1411-3 du CGCT, le délégataire remet chaque année à l'autorité délégante un rapport annuel présentant l'exécution du service ainsi que les données financières s'y rapportant. L'examen de ce rapport est mis à l'ordre du jour de la Commission Consultative des Services Publics Locaux suivant les dispositions de l'article L 1413-1 du code précité.

Les informations ci-après présentent une analyse de l'exploitation du crématorium d'Aix-en-Provence courant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017 réalisée sur la base du rapport remis par le délégataire.

Il est précisé que la compétence « création, gestion et extension des crématoriums » était encore exercée par la commune d'Aix-en-Provence au 31 décembre 2017.

Compte rendu d'activité portant sur l'exercice 2017 :

D'après les éléments indiqués dans le rapport du délégataire, la société des Crématoriums de France, et transmis par la Ville d'Aix-en-Provence, collectivité délégante durant l'année 2017, les services métropolitains ont relevé les éléments suivants :

Il est constaté une hausse de l'activité du crématorium en 2017 avec un nombre total de crémations facturé en augmentation de 16 %, soit 2 386 crémations en 2017 (auxquels s'ajoutent les 171 crémations de pièces anatomiques et de restes humains exhumés) contre 2 057 crémations en 2016. Le rapport du délégataire présente également l'activité de la Chambre funéraire et du Parc Mémorial, restés de compétence municipale.

Ainsi, le chiffre d'affaires global du complexe funéraire a progressé d'environ 17,5 %. Il représente 1 839 k€ en 2017, alors qu'en 2016, il s'élevait à 1 565 k€.

Le total des produits d'exploitation atteint 1 843 k€ en 2017.

Du fait de cette activité plus intense, les charges d'exploitation ont connu une hausse de 19,6 %, soit 1 028 k€ contre 859 k€ en 2016.

Ces charges comprennent la redevance versée à la collectivité délégante qui représente 93 k en 2017 €.

Le résultat d'exploitation atteint 815 k€, soit 21 % de plus qu'en 2016 (673 k€).

Le total des produits atteint 1 814 k€ et a augmenté de 18,3 % par rapport à 2016 (1 533 k€).

Le total des charges est en augmentation de 21,5%, soit 1 329 k€ (1 094 k€ en 2016), et comprend le montant de l'impôt sur les sociétés, acquitté par le délégataire, qui s'élève à 242 k€.

Conclusion générale sur la vie du service durant l'exercice 2017

Le rapport annuel du délégataire contient l'essentiel des données exigées par le contrat.

Au niveau de la qualité du service, en 2017, le délégataire a reçu 748 questionnaires renseignés (soit un taux de réponse de 32,2%) qui, pour la majeure partie, dressent un bilan très satisfaisant de l'équipement.

En termes financiers, le contrat de DSP est globalement en bonne santé. Le résultat d'exercice présente un bénéfice de 485 k€, soit une hausse de 10,5 % par rapport à l'exercice précédent (439 k€).